

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN - BULLIAT – LAMURE - Mmes CHAVY - LORON - PRALUS – DEFNET – GUILLON - MAISONNEUVE - GUILLET Mrs RINGUET - TOURNISSOUX – PASCAL – MARCEL

Membres excusés : Mmes PERRET – SAAD-CONDEMINE – Mrs RECOUDES - PERRET

Secrétaire de séance : Madame Sandra GUILLON

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demandes de subventions.
- 2) Travaux divers.
- 3) Conventions diverses.
- 4) Soutien notaires.
- 5) Election des représentants des communes au conseil d'administration du SDIS.
- 6) PLU – Clôtures – Permis de démolir.
- 7) Personnel communal.
- 8) Questions diverses.



1) Demandes de subventions

1.1 Subvention Week-End Beaujolais

Monsieur DAUTUN donne lecture d'une demande de subvention de l'association Week-End Beaujolais pour la manifestation sportive organisée les 16 et 17 mai 2015. Le Conseil Municipal décide d'intégrer cette demande à la liste des associations bénéficiant d'une subvention annuelle. Monsieur DAUTUN précise que les subventions annuelles aux associations seront attribuées lors du prochain conseil municipal.

1.2 Subvention centre aéré

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 € par jour et parentant de VILLIE-MORGON :

- Au centre de loisirs des 3 ballons (BELLEVILLE)
- Au centre aéré de VERNAY (Amicale Laïque de BEAUJEU)
- Aux colonies de vacances UFOVAL (UCOL de Beaujeu)

Et autres colonies de vacances le cas échéant.

DECIDE d'attribuer une subvention de 4 € par jour et par enfant et 2.60 € pour la demi-journée du mercredi par enfant de VILLIE-MORGON pour le centre de loisirs de VILLIE-MORGON.

1.3 Subvention Chat Pito

Monsieur DAUTUN donne lecture d'une demande de subvention formulée par Chat Pito. Le Conseil Municipal propose de les rencontrer afin de clarifier cette demande.

2) Travaux divers

2.1 Monsieur DAUTUN donne lecture d'un devis de l'entreprise BAPTISTAL pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière. Le Conseil Municipal souhaite qu'un autre devis soit demandé avant de se prononcer.

2.2 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de COLINET concernant le remplacement du rouleau du broyeur d'accotement. Le devis s'élève à la somme de 864.89 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

2.3 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de COLINET concernant l'acquisition de deux compresseurs. Le devis s'élève à la somme de 1859€ TTC environ. Le Conseil Municipal souhaite qu'un autre devis soit demandé mais donne un accord de principe pour l'achat de ce matériel.

2.4 Monsieur MARCEL donne lecture des devis de la société ID SYSTEM concernant l'installation d'un panneau d'information lumineux. Plusieurs options sont proposées. Monsieur MARCEL précise que la commune de Cercié étant également intéressée pour l'acquisition d'un panneau, une remise supplémentaire serait effectuée en regroupant les commandes.

La place Baudelaire est l'emplacement retenue pour la pose de ce panneau.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable pour un grand panneau lumineux avec led en couleur. Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

3) Conventions diverses

Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal d'une convention du centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais pour la prise en charge de l'avifaune en détresse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas signer ladite convention.

4) Soutien notaires

Monsieur DAUTUN donne lecture d'un courrier de Maître SARRAU pour le soutien aux notaires de France suite au projet de loi MACRON. Il propose de voter à main levée :

- Pour : 5
- Abstentions : 8
- Contres : 2

Suite au vote, le Conseil Municipale, à l'unanimité, n'apportera pas son soutien aux notaires de France.

5) Election des représentants des communes au conseil d'administration du SDIS

Monsieur DAUTUN donne lecture d'un courrier du Préfet du Rhône relatif à l'élection des représentants des communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône au Conseil d'Administration du Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours (SMDIS). Les 228 communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône sont invitées à déposer une liste composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Après réflexion, la commune de Villié-Morgon décide de s'associer à la commune de Chiroubles afin de compléter une liste qui sera présentée par Monsieur BULLIAT Noël. Cette liste doit être transmise à la Préfecture au plus tard le mardi 17 février.

6) PLU – Clôtures – Permis de démolir

6.1 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la commune a dans l'obligation d'effectuer des travaux pour la mise aux normes de la station d'épuration. Le coût de ses travaux s'élève à environ 100 000 €. Monsieur LAMURE précise que le dossier a été transmis à la SATESE et que des subventions pourront être octroyées pour la réalisation de ces travaux.

Des prélèvements seront désormais effectués mensuellement par la SOGEDO au lieu d'une fois par trimestre.

Monsieur LAMURE présente le devis de la SOGEDO pour la maîtrise d'œuvre de la mise aux normes de la station d'épuration. Ce devis est composé de deux phases pour un coût total de 7 800 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

6.2 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'une facture du cabinet d'urbanisme AUA qui réalise actuellement le futur plan local d'urbanisme. Le montant s'élève à la somme de 3 710 €. Monsieur LAMURE explique que ce surcoût correspond au remaniement du règlement et du plan d'urbanisme suite aux nouvelles lois (loir ALUR et loi LAAF).

6.3 Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal que, actuellement, les démolitions ne sont pas soumises à autorisation d'urbanisme. Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, il convient de renouveler ou non cette décision antérieurement prise. Le Conseil Municipal décide de ne pas soumettre les démolitions à autorisation.

6.4 Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 juillet 2011 portant sur l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture. Il précise que dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, il convient de statuer à nouveau sur cette obligation.

Monsieur LAMURE propose au Conseil Municipal de réitérer la procédure' de déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur le territoire Communal en cohérence avec le nouveau plan local d'urbanisme.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

6.5 Bilan de la concertation et arrêt du projet du plan local d'urbanisme

Monsieur LAMURE rappelle au Conseil Municipal que la procédure de mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite, à l'unanimité des membres présents lors du conseil municipal du 14 avril 2010. Monsieur LAMURE ayant présenté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villié-Morgon et ayant tiré le bilan de la concertation, propose au Conseil Municipal de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bilan de la concertation tel qu'exposé en annexe,

ARRETE le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villié-Morgon,

TRANSMET pour avis, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, le Projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villié-Morgon aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,

DIT que la présente délibération sera affichée en Mairie sur le panneau d'affichage sis sur la place face à la Mairie,

DIT que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la commune, www.commune-villie-morgon.com, durant un mois.

6.6 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur PARDON concernant le « chemin de la Glane ». Monsieur PARDON, propriétaire de ce chemin goudronné utilisé par de nombreux riverains souhaiterait le céder à la commune. Le conseil municipal ne donne pas suite à sa demande.

7) PERSONNEL COMMUNAL

7.1 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que Madame PARIS assure le remplacement de Madame LAMARCHE durant son congé maternité.

7.2 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal d'une prochaine réunion avec l'ensemble des ATSEM afin de réorganiser le temps de ménage dans les locaux.

7.3 Madame CHAVY annonce que l'aménagement dans la nouvelle école aura lieu la journée du 16 février 2015.

8) QUESTIONS DIVERSES

8.1 Monsieur MARCEL fait part au Conseil Municipal d'un projet de calendrier de l'aveut qui serait installer sur l'esplanade au mois de décembre et gérer par l'amicale des commerçants. 14 conseillers sont pour et 1 contre. Ce projet est accepté.

8.2 Madame LORON demande aux élus de lui faire part de leur participation au voyage à Sasbachwalden au plus tôt.

8.3 Madame PRALUS précise que les citoyens constatant des lumières défectueuses, au niveau de l'éclairage public, doivent le signaler au secrétariat de Mairie

8.5 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'un devis pour le marquage des places de stationnement vers la nouvelle bibliothèque est en cours.

8.6 Monsieur LAMURE donne lecture d'une invitation du Président de l'association « La Note Beaujolaise » le 14 mars à 18 heures au foyer rural de Fleurie pour partager le verre de l'amitié.

8.7 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal du projet du Cru Morgon sur l'installation de nouveaux panneaux indiquant le caveau Morgon, en bas du parc.

8.8 Monsieur SAVOYE explique au Conseil Municipal la raison de la panne de chauffage à la salle des sports. Le nouveau contrat entre Antargaz et la CCSB n'avait pas été établi.

8.9 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal de l'envoi d'un courrier à Monseigneur Barbarin.

8.10 Monsieur SAVOYE annonce au Conseil Municipal les vœux de la Mairie de Lyon 6^{ème}.

8.11 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que des travaux pour l'écoulement des eaux pluviales à proximité de la déchèterie sur la voirie communale ont été réalisés sans aucune demande préalable auprès de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.